



RAPPEL

Signature des notes d'évolution rédigées par l'infirmier(ière) auxiliaire, le(a) candidat(e) à la profession d'infirmière auxiliaire, l'étudiant(e) infirmier(ière) auxiliaire et la personne admissible par équivalence.

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) reçoit fréquemment des demandes de précision quant à la signature des notes d'évolution. Ce document vise à clarifier les normes relatives à la signature.

À titre de rappel, chaque inscription dans un dossier médical, que ce soit, entre autres, dans une note d'évolution, sur la feuille d'administration des médicaments (FADM), la feuille de signes vitaux, la feuille de dosage ingesta excréta, le relevé de glycémie capillaire, la grille d'analyse post-chute et les rapports de déclaration d'incident ou accident, doit clairement identifier l'auteur de la note, ce qui implique l'ajout systématique de la signature et du titre professionnel de celui-ci.¹ Ces éléments attestent de la véracité et de l'authenticité de l'information consignée et servent de référence légale en cas de besoin.

En effet, en cas de litige, une documentation complète et sans ambiguïté est essentielle pour démontrer la qualité des soins prodigués.² Il est également fondamental que chaque professionnel ou futur professionnel de la santé adhère à ces pratiques de documentation pour assurer une continuité des soins efficace et sécuritaire.

L'OIIAQ propose de plus un [guide numérique de rédaction des notes d'évolution](#) qui peut être une ressource précieuse pour les professionnels(les) et futur(e)s professionnel(les) de la santé. Il détaille les obligations légales ainsi que les bonnes pratiques quant à la documentation des soins prodigués. Ce guide permet de maintenir ses connaissances à jour, assurant ainsi une communication optimale au sein des équipes de soins.

¹⁻² Guide de rédaction : notes d'évolution, OIIAQ, 2020, p. 6



L'IMPORTANCE DE LA SIGNATURE

La signature est un élément crucial dans le processus de validation et d'authentification des documents. Selon le [Code civil du Québec](#), elle peut être constituée du nom de l'individu ou d'une marque personnelle régulièrement utilisée.³

L'apposition de la signature, des initiales et du titre professionnel sur les documents médicaux doit alors respecter en tout temps les normes en vigueur.⁴

QUELQUES PRÉCISIONS

Dans le contexte professionnel, il est essentiel de maintenir une cohérence dans l'utilisation des prénoms et noms de famille. Cela permet une identification claire et évite toute confusion, notamment dans les dossiers médicaux.

Ainsi, un(e) infirmier(ière) auxiliaire, un(e) candidat(e) à la profession d'infirmière auxiliaire, un(e) étudiant(e) infirmier(ière) auxiliaire et une personne admissible par équivalence devraient toujours utiliser la même combinaison de prénoms et noms de famille pour assurer la continuité et la précision dans son identification professionnelle. Cela permet de reconnaître facilement la personne qui est l'auteur de la note d'évolution.⁵ Pour l'infirmier(ière) auxiliaire, cette combinaison de prénoms et noms doit correspondre au nom qui figure au Tableau de l'Ordre.

Il en va de même dans les cas où l'espace est limité et que les initiales doivent être apposées, comme dans les formulaires d'administration de médicaments (FADM).⁶ Dans ces cas, il est souvent demandé de fournir un échantillon de la signature professionnelle complète correspondant aux initiales dans un registre en guise de référence.⁷

³ *Code civil du Québec*, L. Q. 1991, c. CCQ, art. 2827

⁴ *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, OIIAQ, 2022, p. 10

⁵ *Guide de rédaction : notes d'évolution*, OIIAQ, 2020, p. 6

⁶⁻⁵ Lettre de Me Ledoux, 2016



Il est à noter que l’infirmier(ière) auxiliaire ou l’enseignant(e) n’est pas légalement tenu(e) de contresigner les notes de la candidat(e) à la profession d’infirmière auxiliaire, l’étudiant(e) infirmier(ière) auxiliaire et la personne admissible par équivalence. Si l’infirmier(ière) auxiliaire ou l’enseignant(e) choisit d’apposer sa signature, ce(tte) dernier (ère) endosse alors le contenu de la note. La contresignature pourrait cependant être justifiée lorsque l’infirmier(ière) auxiliaire ou l’enseignant(e) participe aux observations ou interventions, mais demeure facultative.

SIGNATURE DES NOTES D’ÉVOLUTION RÉDIGÉES PAR L’INFIRMIER(IÈRE) AUXILIAIRE

L’infirmier(ière) auxiliaire consigne ses interventions au dossier de la personne en apposant sa signature suivie de l’abréviation « inf. aux. ».⁸

En anglais, l’abréviation « n. ass’t » et les initiales « L.P.N. » sont, entre autres, acceptées.⁸

L’ensemble des abréviations et initiales réservées qui peuvent être utilisées par l’infirmier(ière) auxiliaire sont décrites dans le [Code des professions](#).⁸

La signature de l’infirmier(ière) auxiliaire doit correspondre au nom inscrit au Tableau de l’Ordre. Ainsi, dans les situations où un changement de nom est en cours, la signature doit correspondre au nom inscrit au Tableau de l’Ordre jusqu’à son changement au Tableau.

Si la signature de l’infirmier(ière) auxiliaire n’est pas clairement lisible, il est recommandé d’ajouter le nom en lettres moulées à côté de la signature pour que l’identité du signataire puisse être rapidement établie.

Dans les cas de prénoms et de noms multiples ou s’il manque d’espace, une initiale du ou des prénom(s) et d’un des noms, par exemple, peut suffire pour simplifier la signature tout en conservant son caractère unique et identifiable.⁹ La signature doit cependant correspondre au nom en lettres moulées tel qu’inscrit au Tableau de l’Ordre.

⁸ *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26, art. 36 p)

⁹ *Guide de rédaction : notes d’évolution*, OIIAQ, 2020, p. 40



Exemples

Nom du professionnel	Signature
Isabelle Tremblay	<i>Isabelle Tremblay, inf. aux.</i>
	<i>I. Tremblay, inf. aux.</i>
Anne-Isabelle Tremblay	<i>Anne-Isabelle Tremblay, inf. aux.</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay, inf. aux.</i>
	<i>A.-I. Tremblay, inf. aux.</i>
Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Isabelle Tremblay-Bergeron, inf. aux.</i>
	<i>Isabelle T.-Bergeron, inf. aux.</i>
	<i>I. T.-Bergeron, inf. aux.</i>
Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron, inf. aux.</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay-Bergeron, inf. aux.</i>
	<i>A.-I. Tremblay-Bergeron, inf. aux.</i>
	<i>A.-I. T.-Bergeron, inf. aux.</i>

SIGNATURE DES NOTES D'ÉVOLUTION RÉDIGÉES PAR LE OU LA CANDIDAT(E) À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Conformément à l'article 9 du [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires](#)¹⁰:

« Le candidat à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire consigne ses interventions au dossier du patient en apposant sa signature, suivie de « CEPIA » et de son nom en lettres moulées.
»

En anglais, l'abréviation « CPAN » est prescrite.¹¹

Le nom en lettres moulées à la suite de la signature et du titre est requis même dans les cas où la signature est lisible.

¹⁰ *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires*, RLRQ, c. C-26, r. 149.1, art. 9

¹¹ *Regulation respecting the professional activities that may be engaged in by persons other than nursing assistants*, CQLR c. C-26, r. 149.1, art. 9



Dans les cas de prénoms et de noms multiples ou s'il manque d'espace, une initiale du ou des prénom(s) et d'un des noms, par exemple, peut suffire pour simplifier la signature tout en conservant son caractère unique et identifiable.¹² La signature doit cependant correspondre au nom en lettres moulées.

Exemples

Nom du ou de la candidat(e)	Signature
Isabelle Tremblay	<i>Isabelle Tremblay, CEPIA, ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>I. Tremblay, CEPIA, I. TREMBLAY</i>
Anne-Isabelle Tremblay	<i>Anne-Isabelle Tremblay, CEPIA, ANNE-ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay, CEPIA, A.-ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>A.-I. Tremblay, CEPIA, A.-I. TREMBLAY</i>
Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Isabelle Tremblay-Bergeron, CEPIA, ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>Isabelle T.-Bergeron, CEPIA, ISABELLE T.-BERGERON</i>
	<i>I. T.-Bergeron, CEPIA, I. T.-BERGERON</i>
Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron, CEPIA, ANNE-ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay-Bergeron, CEPIA, A.-ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-I. Tremblay-Bergeron, CEPIA, A.-I. TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-I. T.-Bergeron, CEPIA, A.-I. T.-BERGERON</i>

SIGNATURE DES NOTES D'ÉVOLUTION RÉDIGÉES PAR L'ÉTUDIANT(E) INFIRMIER(IÈRE) AUXILIAIRE

Conformément à l'article 4 du [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires](#)¹³:

« L'étudiant en santé, assistance et soins infirmiers consigne ses interventions au dossier du patient en apposant sa signature, suivie de « ét. inf. aux. » et de son nom en lettres moulées.»

¹² Guide de rédaction : notes d'évolution, OIIAQ, 2020, p. 40

¹³ Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ, c. C-26, r. 149.1, art. 4

En anglais, l'abréviation « student asst. nurs. » est prescrite.¹⁴

Le nom en lettres moulées à la suite de la signature et le titre est requis même dans les cas où la signature est lisible.

Dans les cas de prénoms et de noms multiples ou s'il manque d'espace, une initiale du ou des prénom(s) et d'un des noms, par exemple, peut suffire pour simplifier la signature tout en conservant son caractère unique et identifiable.¹⁵ La signature doit cependant correspondre au nom en lettres moulées.

Exemples

Nom de l'étudiant(e)	Signature
Isabelle Tremblay	<i>Isabelle Tremblay, ét. inf. aux., ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>I. Tremblay, ét. inf. aux., I. TREMBLAY</i>
Anne-Isabelle Tremblay	<i>Anne-Isabelle Tremblay, ét. inf. aux., ANNE-ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay, ét. inf. aux., A.-ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>A.-I. Tremblay, ét. inf. aux., A.-I. TREMBLAY</i>
Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Isabelle Tremblay-Bergeron, ét. inf. aux., ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>Isabelle T.-Bergeron, ét. inf. aux., ISABELLE T.-BERGERON</i>
	<i>I. T.-Bergeron, ét. inf. aux., I. T.-BERGERON</i>
Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron, ét. inf. aux., ANNE-ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay-Bergeron, ét. inf. aux., A.-ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-I. Tremblay-Bergeron, ét. inf. aux., A.-I. TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-I. T.-Bergeron, ét. inf. aux., A.-I. T.-BERGERON</i>

SIGNATURE DES NOTES D'ÉVOLUTION RÉDIGÉES PAR LA PERSONNE ADMISSIBLE PAR ÉQUIVALENCE

Conformément à l'article 6 du [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires](#)¹⁶:

¹⁴Regulation respecting the professional activities that may be engaged in by persons other than nursing assistants, CQLR c. C-26, r 149.1, art. 4

¹⁵ Guide de rédaction : notes d'évolution, OIIAQ, 2020, p. 40

¹⁶ Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ, c. C-26, r. 149.1, art. 6



« La personne admissible par équivalence consigne ses interventions au dossier du patient en apposant sa signature, suivie de « p.a.é. inf. aux. » et de son nom en lettres moulées. »

En anglais, l'abréviation « p.el.eq., asst. nurs. » est prescrite.¹⁷

Le nom en lettres moulées à la suite de la signature et le titre est requis même dans les cas où la signature est lisible.

Dans les cas de prénoms et de noms multiples ou s'il manque d'espace, une initiale du ou des prénom(s) et d'un des noms, par exemple, peut suffire pour simplifier la signature tout en conservant son caractère unique et identifiable.¹⁸ La signature doit cependant correspondre au nom en lettres moulées.

Exemples

Nom de la personne admissible par équivalence	Signature
Isabelle Tremblay	<i>Isabelle Tremblay, p.a.é. inf. aux., ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>I. Tremblay, p.a.é. inf. aux., I. TREMBLAY</i>
Anne-Isabelle Tremblay	<i>Anne-Isabelle Tremblay, p.a.é. inf. aux., ANNE-ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay, p.a.é. inf. aux., A.-ISABELLE TREMBLAY</i>
	<i>A.-I. Tremblay, p.a.é. inf. aux., A.-I. TREMBLAY</i>
Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Isabelle Tremblay-Bergeron, p.a.é. inf. aux., ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>Isabelle T.-Bergeron, p.a.é. inf. aux., ISABELLE T.-BERGERON</i>
	<i>I. T.-Bergeron, p.a.é. inf. aux., I. T.-BERGERON</i>
Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron	<i>Anne-Isabelle Tremblay-Bergeron, p.a.é. inf. aux., ANNE-ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-Isabelle Tremblay-Bergeron, p.a.é. inf. aux., A.-ISABELLE TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-I. Tremblay-Bergeron, p.a.é. inf. aux., A.-I. TREMBLAY-BERGERON</i>
	<i>A.-I. T.-Bergeron, p.a.é. inf. aux., A.-I. T.-BERGERON</i>

¹⁷Regulation respecting the professional activities that may be engaged in by persons other than nursing assistants, CQLR c. C-26, r 149.1, art. 6

¹⁸Guide de rédaction : notes d'évolution, OIIAQ, 2020, p. 40



RÉFÉRENCES

Code civil du Québec, L. Q. 1991, c. CCQ

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991>

Code des professions, L.R.Q., c. C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Guide de rédaction : notes d'évolution*, 2020.

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, 2022.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ, c. C-26, r. 149.1

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20149.1%20/>

Regulation respecting the professional activities that may be engaged in by persons other than nursing assistants, CQLR c. C-26, r 149.1

<https://canlii.ca/t/52l4v>